

Mairie 11 Rue de l'Eglise 21500 SAVOISY

Département  
de la Côte d'Or  
Arrondissement  
MONTBARD

Canton  
CHATILLON SUR SEINE  
Téléphone : 03.80.93.12.74  
Télécopie :  
E-mail : mairie.savoisy@orange.fr

## ARRETE DU MAIRE N°3

Objet: Circulation Rue Corot

Le Maire de SAVOISY,

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière, livre I quatrième partie - signalisation de prescription approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié ;

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité publique, de réglementer la circulation sur la voie communale Rue Corot sur le territoire de la commune de SAVOISY.

### A R R E T E

Article 1er :

Un sens unique de circulation est instauré sur la voie communale Rue Corot.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par l'autorité de police compétente.

Article 3 :

Le Maire de SAVOISY, la Brigade de gendarmerie de Châtillon-sur-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Le Présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune de SAVOISY.

DIFFUSION :

- Gendarmerie de Châtillon-sur-Seine Route de Tonnerre 21400 CHATILLON SUR SEINE

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutif de cet acte étant précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de DIJON dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Affichage municipal le 12 avril 2024

A SAVOISY  
Le 12 avril 2024  
Le Maire, SALOMON Denis :

